

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Afférents au Bureau Syndical	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	09

L'an deux mille vingt et un

et le dix-huit novembre

à 17 heures, Le Bureau Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Pol RICHELET**

Date de la convocation	02 novembre 2021
------------------------	------------------

Nombre de Membres présents : 09

Date d'affichage	19 novembre 2021
------------------	------------------

Madame/Monsieur : Roland CANIVENQ, Agnès MERCIER, Hubert RENOLLET, Joël CARRE, Francis CHAUMONT, Michel MEIS, Jean-Michel THIRY, Marie-France KUBIAK

Objet de la Délibération

Absents excusés : Thierry NOCTON, Maxime SOUDANT.

**EXERCICE 2021  
DECISION  
MODIFICATIVE  
BUDGETAIRE N° 1****EXERCICE 2021  
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

**BUDGET GENERAL – 63900 :****Dépenses de fonctionnement :****Chapitre 011 – charges à caractère général :**

Compte 60632, fourniture de petit équipement : - 4 000,00 €

**Chapitre 012 – charges de personnel :**

Compte 64131, rémunération personnel non titulaire : + 3 000,00 €

Compte 6454, cotisations aux ASSEDIC : + 1 000,00 €

**BUDGET ANNEXE REGIE « EAU POTABLE » 63901 :****Dépenses d'investissement :****Chapitre 13 – subventions d'investissement :**

Compte 13111, Agence de l'eau : + 3 500,00 €

**Chapitre 20 – immobilisations incorporelles :**

Compte 2031, frais d'études : - 3 500,00€

**Chapitre 040 – opération d'ordre de transfert entre section :**

Comptes 13, reprise sur financements antérieurs: + 6 500,00 €

**Chapitre 21 – immobilisations incorporelles :**

Compte 21531, réseaux d'adduction d'eau : - 6 500,00€

**VOTE :**POUR : 09  
CONTRE : 00  
ABSTENTIONS : 00**DELIBERATION  
N° 2021-06**

Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Reçu en préfecture le 19/11/2021

Affiché le

ID : 008-240800912-20211118-B202106-DE

**BUDGET ANNEXE REGIE « ANC » 63903 :**

**Dépenses de fonctionnement :**

**Chapitre 011 – charges à caractère général :**

6063, achat petit matériel : - 500,00 €

**Chapitre 67 – charges exceptionnelles :**

Compte 673, titres annulés sur exercices antérieurs : + 500,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,

**Jean-Pol RICHELET**



après dépôt en Sous-  
préfecture

Le : 19 novembre 2021

et publication ou  
notification

Le 19 novembre 2021



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Reçu en préfecture le 19/11/2021

Affiché le

ID : 008-240800912-20211118-B202106-DE